



SECTION 1		RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE	
Nom du produit:	Muriate de potasse (MDP), toutes catégories		
Nom chimique:	Chlorure de potassium		
Numéro de registre CAS:	7447-40-7		
Famille chimique:	Sel inorganique		
Synonymes:	Potasse; MDP; Chlorure de potassium; Muriate de potassium; Monochlorure de potassium		
Utilisation primaire:	Nutriment potassique agricole, applications industrielles		
Renseignements sur l'entreprise:	<p align="center"> The Mosaic Company Atria Corporate Center Suite E490 3033 Campus Drive Plymouth, MN 55441 USA www.mosaicco.com Contact par téléphone hors cas d'urgence de 8h00 à 17h00 heure centrale ÉU 800.918.8270 (gratuit) 763.577.2700 (téléphone) </p>		
Numéro de téléphone d'urgence:	<p align="center"> EN CAS D'URGENCE Numéro de téléphone d'urgence 24H/24H: Pour les urgences chimiques: Rejet accidentel, fuite, incendie ou accident Appelez CHEMTREC Amérique du nord : (800) 424-9300 Autres : (703) 527-3887 (appel à frais virés) </p>		
SECTION 2		IDENTIFICATION DES DANGERS	
Aperçu en cas d'urgence:	Risques pour la santé:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains après la manipulation. Le chlorure de potassium est généralement reconnu inoffensif (GRAS).	
	Risques physiques:	Aucun anticipé	
	Forme physique:	Solide	
	Apparence:	Blanc à marron-rougeâtre, cristalline ou granuleuse	
	Odeur:	Aucune	
	Toxicité	Aucune anticipée dans les conditions normales d'utilisation.	
	INDICES DE DANGER	INDICES DE DANGER	INDICES DE DANGER
NFPA	HMIS	SIMDUT	
Santé: 1	Santé: 1	Symbole : Non contrôlé par SIMDUT	
Inflammabilité: 0	Inflammabilité: 0	Classification : Sans objet	
Instabilité: 0	Risque physique: 0	Sous-classe : Sans objet (Sans-objet)	
Danger spécial: Aucun	EPI : Section 8		
Effet potentiel sur la santé:	Yeux:	Le contact peut occasionner une légère irritation de l'œil telle le picotement, l'écoulement et la rougeur.	
	Peau:	Le contact peut occasionner une légère irritation de la peau telle l'apparition de rougeurs et la sensation de brûlure. Pas de données disponibles concernant l'absorption par la peau.	
	Inhalation (Respiration):	Pas de données toxicologiques disponibles.	
	Ingestion (Déglutition)	Peut être nocif si ingéré. Ne pas absorber. Ne pas goûter ou avaler.	
	Signes et symptômes:	Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation nasale, de la gorge et du tube digestif, la nausée, les vomissements, la diarrhée, les crampes abdominales, les palpitations (arythmie), la déshydratation, et l'hypertension. La surexposition répétée aux poussières peut entraîner l'irritation des voies respiratoires, la toux et le souffle court.	
Cancer:	Pas suffisamment de données disponibles pour évaluer le		



		risque cancérigène de ce produit.
	Organes cibles:	Pas de données disponibles.
	Évolution:	Pas suffisamment de données disponibles pour ce produit.
	Autres commentaires:	Aucun.
	Conditions médicales préalables:	Les troubles aggravés par l'exposition peuvent inclure les maladies rénales et la pression artérielle anormale.
Effet potentiel pour l'environnement:	Le chlorure de potassium est un minéral d'origine naturelle utilisé comme nutriment agricole et engrais pour les plantes, toutefois les déversements abondants peuvent nuire ou tuer la végétation.	
SECTION 3 COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGREDIENTS		
Formule chimique:	KCl	
Composition:	Chlorure de potassium CAS No. 7447-40-7	95 – 99,5%
	Chlorure de sodium CAS 7647-14-5	0.3 – 3,7%
	Chlorures et sulfate de calcium et magnésium CAS No. multiples	0,2 – 1,3%
SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS		
Procédures de premiers soins:	Yeux:	Si une irritation ou rougeur apparaît, éloigner la victime de la source d'exposition et la placer au grand air. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau fraîche pendant 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
	Peau:	Nettoyer la zone affectée en profondeur en la lavant avec un savon doux et de l'eau fraîche. Si une irritation ou rougeur apparaît et persiste, consulter un médecin.
	Inhalation:	Si des symptômes respiratoires se manifestent, éloigner la victime de la source d'exposition et la placer au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Si la victime ne respire pas, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle immédiatement. Si des difficultés respiratoires se manifestent, de l'oxygène devrait être administré par le personnel qualifié. Consulter un médecin immédiatement.
	Ingestion:	Si une grosse quantité de ce produit est avalée, consulter un médecin d'urgence. Si la victime est somnolente ou inconsciente et vomit, la placer sur le côté gauche avec la tête inclinée et ne rien lui administrer par la bouche. Si la victime est consciente et alerte et l'ingestion c'est faite dans l'heure précédente, en cas d'ingestion abondante (plus de 5 onces ou un peu plus d'une demie tasse pour un adulte) faire vomir préférablement sous la direction d'un médecin ou d'un centre antipoison. Si possible, ne pas laisser la victime seule et l'observer de près pour s'assurer qu'elle respire normalement.
Note aux médecins:	Aucune connue.	
SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
Propriétés inflammables:	Point d'éclair : Indice d'inflammabilité OSHA : LEL/UEL : Température d'auto ignition :	Sans objet Sans objet LEL : Sans objet / UEL : Sans objet Sans objet
Moyen d'extinction:	Utiliser l'agent d'extinction approprié au type d'incendie environnant.	
Protection des pompiers:	Aucun danger inhabituel d'incendie ou d'explosion n'est anticipé. Lorsque ce produit est soumis à des températures élevées, il peut émettre des petites quantités de chlorure gazeux. En pression positive, un respirateur autonome est requis pour toutes les activités de lutte contre les incendies en présence de matières dangereuses. La tenue complète de lutte contre l'incendie de bâtiment est le minimum acceptable. La nécessité d'une tenue spéciale pour la proximité, l'entrée, la protection contre l'éclat et/ou spéciale pour la protection chimique (voir Section 8) doit être déterminée pour chaque incident particulier par un pompier compétent en matière de sécurité.	



	L'eau utilisée pour supprimer le feu et pour refroidir la zone peut être contaminée. L'écoulement vers le système d'égouts ou dans l'environnement peut être restreint, nécessitant l'endiguement et l'évacuation de façon appropriée de l'eau (voir Section 6).	
SECTION 6	MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL	
Techniques de réaction:	<p>Le muriate de potasse est un minéral d'origine naturelle utilisé comme nutriment agricole et engrais pour les plantes, toutefois les déversements abondants peuvent nuire ou tuer la végétation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rester dans le vent et à l'écart du déversement (risque de poussière). ▪ Porter la tenue protectrice adéquate y compris l'équipement de protection respiratoire si nécessaire en fonction des conditions (voir Section 8). ▪ Empêcher le produit déversé d'atteindre les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales, les autres systèmes de canalisation vers les stations de traitement non autorisées, et les cours d'eaux naturels. ▪ Avertir les agences fédérales, provinciales/d'états et locales appropriées tel que requis (voir Section 13). ▪ Minimiser la propagation de la poussière. ▪ Ramasser les poussières et les emballer de façon appropriée pour en disposer. 	
Notes en cas de déversement:	Si un déversement peut potentiellement atteindre un cours d'eau, y-compris les ruisseaux intermittents à sec, contactez les autorités locales. Aux États-Unis, contactez le Centre de Réponse d'Urgence National des Gardes Côtes Américains au numéro gratuit 800-424-8802. En cas d'accident ou de déversement sur route notifiez : CHEMTREC en Amérique du Nord au 800-424-9300, CHEMTREC à partir de tout autre pays (code international) +1-703-527-3887 (appel à frais virés).	
SECTION 7	MANIPULATION ET ENTREPOSAGE	
Manipulation:	Il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire lorsque les concentrations dépassent la limite d'exposition établie. Se laver minutieusement après la manipulation. Laver les vêtements contaminés. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.	
Entreposage:	Veiller à ce que les récipients soient fermés hermétiquement. Lorsque cela est possible utiliser et entreposer ce produit dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Entreposer uniquement dans des récipients autorisés. Garder à l'écart de tout produit incompatible (voir Section 10). Protéger les récipients contre tout dommage physique.	
SECTION 8	PRÉVENTION D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE	
Moyens de contrôle techniques:	Si les mesures de ventilation en place ne sont pas adéquates pour assurer que les concentrations atmosphériques restent inférieures aux limites d'exposition établies, alors des systèmes de ventilation et d'aération supplémentaires peuvent être requis.	
Équipement de protection individuelle (EPI):	Yeux et visage:	L'utilisation de lunettes de sécurité approuvées est recommandée afin de prévenir un contact potentiel avec les yeux, l'irritation, ou les blessures. En fonction des conditions d'utilisation, un masque de protection peut être nécessaire.
	Peau:	Il est recommandé d'utiliser des gants de travail en tissu ou en cuire afin d'éviter le contact avec la peau, l'irritation possible et l'absorption (se conférer aux instructions du fabricant de gants pour toute information concernant la perméabilité).
	Respiratoire:	Un respirateur filtrant l'air approuvé par NIOSH ayant un filtre à particules de type 95 (R ou P) peut être utilisé dans des conditions pour lesquelles on s'attend à ce que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection apportée par les respirateurs filtrant l'air est limitée (voir le guide du fabricant pour la sélection d'un respirateur). Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive lorsqu'il existe un risque de dispersion non contrôlée, lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou toutes autres circonstances pour lesquelles des respirateurs purifiant l'air peuvent fournir une protection adéquate. Un programme de protection



		respiratoire qui remplisse les conditions de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi si les conditions sur le lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
	Autres:	Une station d'alimentation en eau fraîche doit être disponible dans la zone de travail afin de pouvoir rincer les yeux et la peau. Des vêtements imperméables devraient être portés lorsque requis.
Prescriptions générales d'hygiène:	Se laver minutieusement après la manipulation. Laver les vêtements contaminés. Utiliser dans un lieu suffisamment ventilé. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.	
Directives d'exposition:	Limites d'exposition admissibles OSHA (PEL):	Particules non spécifiées ailleurs (PNSA): 5 mg/m ³ TWA - inhalable; 15 mg/m ³ TWA – total de poussières
	Valeur limite d'exposition ACGIH (TLV):	Non établie
SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
Note: Sauf indication contraire les valeurs indiquées dans cette section sont déterminées à 20°C (68°F) et 760 mm Hg (1 atm).		
Point d'éclair:	Pas de données disponibles	
Inflammable/Limites explosives (%):	LEL : sans objet / UEL : sans objet	
Température d'auto ignition:	Pas de données disponibles	
Apparence:	Blanc à marron-rougeâtre, cristalline ou granuleuse	
État physique:	Solide	
Odeur:	Aucune/fortement salée	
Poids moléculaire du produit pur:	KCl – 74,6; NaCl – 58,5	
pH:	5,4 – 10,0 dans une solution à 5%	
Pression de vapeur (mm Hg):	Pas de données disponibles	
Densité de vapeur (air = 1):	Pas de données disponibles	
Point d'ébullition:	Sublime à 1,500°C (2 732°F)	
Point de congélation et fusion:	772 à 776°C (1423 à 1428°F)	
Solubilité dans l'eau:	99,5 – 99,999%; 34,2 g/100mL à 20°C	
Gravité spécifique:	1,986 – 1,990	
Volatilité:	Pas de données disponibles	
Densité non tassée:	En poudre - 64 à 75 livre/ft ³ (1025 à 1200 kg/m ³)	
SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'entreposage et de manipulation. Ce produit est hygroscopique (Il peut absorber l'humidité dans l'air lorsque l'humidité relative est >72%).	
Conditions à éviter:	Aucune connue.	
Produits incompatibles:	Éviter le contact avec de l'acide nitrique chaud, peut entraîner l'évolution en chlorure de nitrosyle toxique. Le contact avec d'autres acides forts peut produire du gaz de chlorure d'hydrogène irritant. Le KCl peut réagir violemment avec le trifluorure de brome et peut exploser si mélangé avec du permanganate de potassium et de l'acide sulfurique. Le NaCl peut réagir avec la plus part des métaux nobles, tels que le fer ou l'acier, les matériaux de construction (tel le ciment), le brome, ou le trifluorure. Une réaction potentiellement explosive peut se produire si le NaCl est mélangé avec de l'anhydride dichloromaléique et de l'urée. L'électrolyse de mélanges contenant du NaCl et des composantes de nitrogène peut entraîner la formation de trichlorure d'azote explosif.	
Produits de décomposition dangereux:	Aucune connue	
Corrosivité:	Similaire au sel. Légèrement corrosif pour les métaux en présence d'humidité.	



Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.
SECTION 11	RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Toxicité orale aiguë:	Chlorure de potassium: LD ₅₀ (rat, orale) = 2,6 g/kg; LD ₅₀ (souris, orale) = 1,5 g/kg Chlorure de sodium : LD ₅₀ (rat, orale) = 3 g/kg; LD ₅₀ (souris, orale) = 4 g/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	Pas de données disponibles pour le chlorure de potassium : LC ₅₀ Chlorure de sodium : LC ₅₀ (rat) >42 g/m ³ / 1 heure
Toxicité cutanée aiguë:	Pas de données disponibles
Mutagenèse:	Pas de données disponibles
Organe cible:	Pas de données disponibles
Toxicité développementale:	Pas de données disponibles
Cancérogénicité:	Pas de données disponibles
SECTION 12	RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicologie:	La dissolution de grosses quantités de chlorure de potassium et de chlorure de sodium dans l'eau peut entraîner un niveau élevé de la salinité qui peut être nuisible pour les espèces aquatiques en eau fraîche et les plantes qui ne tolèrent pas le sel. Chlorure de potassium: Lepomis macrochirus LC50 - 2010 mg/l Physa heterostrapha LC50 - 940 mg/l Scenedesmus subspicatus EC50 - 2500 mg/l Chlorure de sodium: Ceriodaphnia dubia LC50 - 280,000 – 3 540 000 ug/l Daphnia magna LC50 – 3 144 000 – 10 000 000 ug/l Daphnia pulex EC50 – 56,40 mM Pimephales promelas LD50 – 6 020 000 – 10 000 000 ug/l
SECTION 13	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DISPOSITION
	Ce produit, s'il est éliminé dans son état initial de fabrication, n'est pas un déchet dangereux « classifié » ou « caractéristique » du RPC. Si ce produit est contaminé il peut être sujet aux règlements régissant les déchets dangereux. L'utilisateur est responsable de l'identification de façon adéquate de tous les déchets. Consultez les règlements fédéraux, d'état/provinciaux et locaux concernant l'élimination appropriée de ce produit.
SECTION 14	RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT
Statut réglementaire:	N'est pas inscrit sur la liste réglementaire de transport de matières dangereuses (49 CFR, Tableau 172.101) du Département de Transport des États Unis, ni dans la réglementation du transport des marchandises dangereuses (TMD) au Canada.
Nom d'expédition:	Sans objet
Classe de risques:	Sans objet
Groupe d'emballage:	Sans objet
Numéro d'identification:	Sans objet
Numéro de guide:	Sans objet
Tarif des douanes SH (système harmonisé) (USA):	3104.20.00
SECTION 15	RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES
FDA	Le chlorure de potassium utilisé en tant que supplément alimentaire dans les aliments destinés à la consommation humaine. Substance alimentaire selon la FDA21 CFR 184.1 (2010) généralement reconnue comme étant sans risque.



CERCLA:	Non réglementé
RCRA 261.33:	Non réglementé
SARA Titre III: (Exemption au CFR 40, partie 370 pourrait être applicable pour l'utilisation agricole, ou les quantités inférieures à 10 000 livres sur le site.)	SARA – 311/312: Aigue: oui Chronique: oui Feu: non Pression: non Réactivité: non
	SARA – 313: non
	SARA – 302/304: RQ: non TPQ: non
NTP, IARC, OSHA:	Ce produit n'a pas été classifié comme étant carcinogène par le NTP, l'IARC, ou l'OSHA.
LIS et LES du Canada:	LIS: Oui LES: Non
TSCA:	TSCA 8 (b) Inventaire chimique : Oui TSCA 8 (d) : Non TSCA 8 (e): 8EHQ-0808-17242A (7% du mélange)
Proposition 65 CA: (Code santé et sécurité section 25249.5) :	Avertissement: Ce produit contient des substances reconnues par l'État de la Californie comme étant carcinogènes et/ou entraînant des problèmes de reproduction.
SIMDUT:	Non réglementé. Cette fiche signalétique a été préparée selon les critères de risques de la Réglementation sur les produits contrôlés (RPC) et contient tous les renseignements requis par la RPC.
SECTION 16	AUTRES RENSEIGNEMENTS
Clause d'exonération:	Les renseignements fournis dans ce document sont considérés comme étant exacts à la date de publication. Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme étant une représentation ou garantie concernant le produit décrit. Aucune garantie sur la valeur commerciale, l'adéquation à une utilisation particulière, ou toute autre garantie n'est exprimée ou sous-entendue concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements, ni concernant les résultats pouvant être obtenus suite à l'utilisation de cette information ou du produit, ni relative à la sécurité du produit ou les risques liés à son utilisation, et par conséquent toutes représentations et garanties de cette sorte sont ici expressément niées par Mosaic. Ces renseignements et le produit sont fournis à la condition que la personne les recevant détermine par ses propres moyens l'adéquation de ce produit à ses besoins particuliers et à la condition que cette personne assume les risques éventuels liés à cette utilisation. L'état du produit et ses utilisations sont au-delà du contrôle de Mosaic et par conséquent Mosaic se décharge de toute responsabilité de pertes ou dommages qui pourraient être encourus suite à l'utilisation appropriée ou non de cette substance.
Préparation:	La préparation de cette fiche signalétique a été faite conformément à ANSI Z400.1-2010.
Références:	Toxline, Tomes, Toxnet, ECHA, OCDE EDD